



RAPPORT AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET : GESTION DE L'EXERCICE 2008

L'article R213-67 du code de l'environnement prévoit que le conseil d'administration délibère sur « le rapport annuel de gestion ».

Ce rapport a pour objectif principal de tenir informé le conseil d'administration des actes pris pour appliquer les décisions de celui-ci. Il détaille l'activité générale de l'établissement. Des comptes rendus partiels réguliers ayant été présentés, sans vote, lors des précédentes réunions, conformément aux dispositions de l'article R213-69 du code, il s'agit d'entériner, par une délibération, les actes de gestion de l'année entière. Néanmoins, certaines pièces jointes à ces comptes rendus récapitulant de manière exhaustive plusieurs actes de gestion ne seront pas de nouveau annexées au présent rapport.

La gestion de l'exercice 2008, en dehors des actes ordinaires administratifs et financiers, a été marquée par la mise en œuvre du 1^{er} programme pluriannuel d'intervention (PPI) révisé. C'est une année où tous les projets stratégiques de communication ont été concrétisés. L'animation en milieu scolaire a connu une activité abondante avec le recrutement en février, d'une animatrice. Enfin, l'assistance technique, notamment au niveau des démarches de territoire, les études techniques et la poursuite et le renforcement du programme de surveillance dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE ont connu un niveau appréciable d'exécution.

I LES ACTES ORDINAIRES DE GESTION

Le règlement des affaires de l'Office, par son conseil d'administration, s'est effectué lors des trois réunions qui se sont tenues respectivement les 29 février, 24 octobre, et 19 décembre 2008. La commission d'appel d'offres s'est réunie une fois pour statuer sur l'attribution du marché du programme de suivi de la qualité des cours d'eau de Martinique pour l'année 2008. Le procès verbal de cette réunion a été inclus au dossier de la réunion d'octobre. Les principales décisions, outre celles relatives au budget, au compte financier et à l'organisation générale des services avec un réajustement de l'organigramme, ont intéressé, la mise en œuvre de plusieurs volets de la LEMA, particulièrement de l'instauration de deux des 6 nouvelles redevances. Plusieurs objectifs de ce programme ont été atteints et, notamment, avec l'attribution des aides aux nouveaux coûts et taux plafond.

Le suivi de l'application des délibérations du conseil, l'exécution du budget et le fonctionnement des services, assurés sous la responsabilité de la directrice, ordonnateur des dépenses et des recettes, ont généré la signature de conventions financières ou de partenariats, des mandats et des titres de recettes et le renouvellement des contrats détaillés lors des précédentes réunions. Le concours des services de logistique et du centre informatique du département a contribué largement à la qualité des travaux réalisés. Ces prestations en nature n'ont pas fait l'objet d'évaluation financière et de traduction comptable au compte financier.

La gestion des ressources humaines : En exécution de la nouvelle organisation des services, cinq nouveaux agents devraient renforcer l'effectif : deux adjoints administratifs (cadre C de la filière administrative), deux agents affectés à l'observatoire de l'eau (un ingénieur et un technicien, cadres A et B de la filière technique) et un technicien en renfort du service interventions (cadre B de la filière technique).

Par ailleurs, il a fallu procéder :

- au recrutement de trois agents temporaires : l'un pour accompagner, pendant deux mois, sur le terrain une stagiaire pour le prélèvement de poissons dans plusieurs rivières, le second pour remplacer à compter de janvier, le technicien responsable du SIG, qui depuis octobre 2007, bénéficie d'un congé formation (en gestion de l'eau dispensée par l'ENGREF) et le troisième pour renforcer l'équipe de logistique au cours du dernier trimestre pour compenser l'absence de l'agent polyvalent mis à disposition par le Conseil Général ayant réintégré son administration d'origine ;
- au remplacement des deux agents démissionnaires (la directrice adjointe et son assistante).

Hormis les agents de l'observatoire et le technicien des interventions, dont le recrutement interviendra au cours du premier trimestre 2009, les autres agents permanents ont pris leur fonction en avril, juin et juillet 2008. L'effectif, détaillé dans le tableau joint au compte administratif 2008, est 31 décembre de 15 agents (6 titulaires/stagiaires et 9 contractuels, dont un contrat d'avenir) avec une prééminence de la gente féminine à hauteur de 2/3, soit 11/15. Deux agents sont mis à disposition par le Conseil Général. A noter que les 2 contrats VCAT ont été transformés en CDD.

L'installation définitive dans les locaux annexes de l'observatoire de l'eau, du directeur adjoint et des services placés sous son autorité hiérarchique (interventions, études et prospective) est intervenue au début du 3^{ème} trimestre.

S'agissant de la formation professionnelle, le technicien, responsable du SIG a poursuivi sa formation en gestion de l'eau dispensée par l'ENGREF. Plusieurs autres ont bénéficié de certaines formations dispensées par le CNFPT. Le maintien du contrat d'avenir d'un agent en chômage de longue durée ainsi que l'encadrement de stagiaires, participent à l'implication de l'ODE dans l'insertion professionnelle et la formation initiale.

En plus de la convention de gestion de la médecine professionnelle et préventive, pour l'ensemble des agents, une convention d'assistance pour les missions d'inspection et de conseil en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail a été signée avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

En dépit de l'effort consenti pour une installation optimale, de l'application de la méthode de management participatif et par objectifs, de l'adaptation de l'effectif à la montée en charge de l'activité et des infimes compensations accordées (notamment, jours de récupérations, sortie pédagogique et prestations d'actions sociales du Comité des Œuvres Sociales du Département), la charge excessive de travail, engendrant l'irrespect régulier de la durée hebdomadaire légale de travail (35h), a justifié, à titre de reconnaissance, l'attribution d'une prime exceptionnelle de fin d'année de 150 € et des étrennes sous la forme d'un bon d'achat de 70 € à chaque agent.

Il en est résulté l'enregistrement de très peu de jours d'arrêt de travail pour cause de maladie et le maintien du haut niveau de performance et d'efficacité de notre institution.

Les marchés publics et les autres contrats, conventions et partenariats ont connu une croissance subséquente à la montée en charge de l'activité.

En effet, la procédure telle qu'elle ressort du règlement interne adopté le 15 avril 2005 et modifié en 2006 a été scrupuleusement suivie, l'ensemble des marchés passés étant des MAPA (marchés à procédure adaptée), à savoir :

- Appel public à manifestation d'intérêt, en début d'exercice,
- Demande, par lettre de consultation, d'au moins 3 devis ou factures pro forma pour les dépenses de moins de 4000 €
- Avis d'appel public à la concurrence, avec cahier des charges ou lettre de consultation publié sur le site Internet, au BOAMP et/ou sur FA, pour certaines études, affichage à la porte des locaux,
- Attribution par la directrice après avis de comités de pilotage, pour certaines études, et/ou analyses des services de l'ODE et de la DIREN ou par la commission d'appel d'offres pour les MAPA de l'article 30 supérieurs à 206 000 €
- Pour ce qui concerne les actions de communication, eu égard aux spécificités des prestations attendues, une demande de devis accompagnée d'une maquette, conforme aux prescriptions des cahiers des charges, est adressée à au moins trois prestataires présélectionnés. Il convient de préciser que la production de programmes à diffuser par des organismes de radiodiffusion (questions eau est exclue de l'application du code des MP).

Le suivi du marché d'assistance et de maintenance du réseau informatique a nécessité de nombreuses heures de travail du technicien chargé des interventions et assurant également l'administration du réseau.

Certaines prestations complémentaires ont été sollicitées des attributaires, sans mise en concurrence. Il s'agit, notamment de la maintenance du site Internet ou de l'aménagement des nouveaux locaux..... (climatisation, sécurité, téléphonie etc.) ou encore des marchés relatifs aux prélèvements d'eau ou de matières vivantes, dans le cadre de nos engagements dans le plan chlordécone.

La qualité de ces actes préliminaires a conditionné l'efficacité des réalisations du programme pluriannuel d'intervention.

II LES ACTES DE GESTION LIES À L'EXECUTION DES MISSIONS ET DU 1^{er} PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION REVISE

L'amplitude et la qualité des actes de gestion pris dans l'exercice des missions dévolues, légalement, à l'Office, dans le respect du code de l'environnement et des dispositions du SDAGE ont contribué à asseoir la légitimité et la reconnaissance de l'utilité de cet établissement public local dans le paysage des nombreux acteurs de l'eau à la Martinique. L'activité de l'exercice 2008 s'est enrichie de l'amplitude de l'activité des pôles « démarches de territoire » et « réseaux ».

II.1 L'ASSISTANCE TECHNIQUE, LES ETUDES, LES DEMARCHES DE TERRITOIRE ET LES RESEAUX

Les actes d'exécution ont concerné les contributions de l'office aux études, recherches, actions d'intérêt commun. Ils ont revêtu la forme :

- Soit de participation aux réunions de comités de pilotage ou autres organes consultatifs ou délibérants, au niveau local, national, européen et de la coopération caribéenne (MISE, GREPHY, bureau et plénière du Comité de Bassin, Comités nationaux de pilotage du MEDAD....)

- Soit de participation aux réunions de comités de pilotage de la Gestion Intégrée de la Zone Côtière de la ville du Robert, des chartes de l'environnement du PNRM et de la CACEM, des Plans Local d'Urbanisme et de gestion des risques de la ville du Lamentin, des études de réalisation des réserves naturelles et des travaux de révisions du SDAGE.
- Soit de participation aux autres organes consultatifs ou délibérants, au niveau local, national, européen et de la coopération caribéenne, du Conseil Général, GREPHY, MISE, plan chlordécone, bureau et plénière du comité de bassin, et notamment en tant qu'observateur et représentant de la langue française au comité exécutif de la section du Global Water Partnership (GWP), ou de partenaire de la section française de la CWWA pour le séminaire sur l'assainissement non collectif,
- Soit d'instruction des demandes d'avis sur les projets de lois et de décrets, les dossiers d'autorisation des dossiers de la police de l'eau et de suivi de dossiers délicats tels que Caraïbe Hycos, la révision du SDAGE, le programme de mesures, la consultation du public, la programmation 2009 des activités du BRGM, du CEMAGREF, de l'IFREMER, de l'ONEMA

Enfin, il convient de signaler :

- Le concours apporté par l'ODE à la rédaction des projets d'arrêtés et de décrets d'application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, le Grenelle de l'environnement, à la préparation de la rencontre des directeurs des offices, des DIREN et des MEEDDAT et SEOM, l'accompagnement de l'office de la Guadeloupe
- L'implication de l'ODE dans la nomination d'un représentant des DOM au conseil scientifique de l'ONEMA et dans le renouvellement des membres du comité de bassin, et par ricochet, de certains membres du conseil d'administration de l'ODE,
- La mise en œuvre de la DCE, notamment par la rédaction du bilan du SDAGE, la participation aux réunions des groupes de travail nationaux, les partenariats développés et la maîtrise d'ouvrage de deux études entrant dans la révision du SDAGE (évaluation du potentiel hydroélectrique et rapport environnemental du SDAGE) et pour la mise en œuvre du réseau de surveillance, volet physico chimique pour les eaux superficielles et souterraines,
- L'intervention de l'ODE lors de séminaires, notamment aux 1ères assises de l'eau de la Nouvelle Calédonie,
- Le début de certaines études ou l'avancée significative de celles en cours telles que l'étude préalable au Schéma Départemental de Vocation Piscicole, l'étude sur les méthodes alternatives à l'épandage du lisier, l'étude de définition organisationnelle de l'observatoire de l'eau : le comité de pilotage a validé les 2 premières phases et les premiers outils à développer, les tests opérés sur les deux progiciels de gestion des interventions et du tableau de bord du SDAGE,
- La recherche de partenariats pour la concrétisation de notre mission de formation, notamment pour la rédaction d'un catalogue spécifique à notre bassin tropical.
- La participation à l'EURO-RIOB qui s'est tenue début octobre 2008 à SIBIU en Roumanie et la rédaction d'un article spécifique aux territoires d'outre-mer a été inséré dans le document de résolution finale :

« Les problématiques des territoires d'outre-mer ont été soulignées, en particulier le manque de références spécifiques, toujours largement inexistantes, concernant la gestion de l'eau et la mise en œuvre de la DCE dans ces contextes. Il apparaît en particulier nécessaire d'adapter l'application de la DCE au contexte insulaire et tropical des zones périphériques de l'UE : améliorer la connaissance des milieux et définir des référentiels adaptés ; définir et mettre en œuvre un cadre compatible et cohérent avec la DCE, pour l'échange et la coopération régionale avec les voisins non européens. »

L'OIEAU est en charge de la coordination du thème 3.1 « gestion de bassin et coopération transfrontalière » au forum mondial de l'eau de mars 2009 à Istanbul et d'élaborer le document relatif au thème 3.1 qui doit prendre pour socle la résolution de SIBIU.

II.1.1 L'assistance technique et les démarches de territoire

En 2008, l'Office de l'eau a continué sa mission d'assistance technique auprès de certains acteurs de l'eau, dont les collectivités territoriales avec notamment :

- La réactualisation des documents de gestion de la forêt domaniale du littoral avec l'ONF
- Le contrat de baie du Marin, porté par la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique, le contrat de baie de Fort de France porté par la CACEM et le contrat de rivière du Galion, la Gestion Intégrée de la Zone Côtière de la ville du Robert
- La mise en place et le suivi des SPANCS
- L'étude d'identification des eaux souterraines
- Le schéma directeur de l'alimentation en eau potable
- L'étude prospective de l'irrigation à la Martinique

Des interventions et des analyses ont été effectuées en complément de la participation aux réunions de travail.

II.1.2 Les études et les réseaux

- Les études préalables à la révision du SDAGE du bassin Martinique

Dans le cadre de la révision du SDAGE un bilan énergétique et un audit environnemental doivent être réalisés. L'ODE en a assuré la maîtrise d'ouvrage et l'animation des comités de pilotage. Ces études se sont achevées en 2008.

- Le réseau de surveillance de la qualité des eaux de source, de surfaces et la détermination de la contamination des organismes aquatiques par des pesticides organochlorés

S'agissant des sources, la première phase d'identification et d'analyse est terminée. Les informations ont été portées à la connaissance des communes concernées par les services compétents de l'Etat. Les modalités de valorisation, notamment par la publication d'un atlas, sont actuellement en cours de définition avec la DSDS. Pour le réseau de surveillance, le suivi des marchés et conventions de partenariats permet d'assurer le rapportage au niveau national ; les modalités de valorisation ont été ébauchées en 2008 par la bancarisation des données dans GDES, logiciel de gestion des données

- L'étude de faisabilité de l'observatoire de l'eau et le SDDE

Dans le cadre de la mise en place du Schéma Directeur des Données sur l'Eau (SDDE), actuellement piloté par la DIREN qui bénéficie de l'assistance technique des services de l'O.D.E, l'étude de faisabilité de l'observatoire de l'eau a été reportée afin qu'il n'y ait pas de redondance. Suite logique du SDDE, l'Office a lancé l'étude de définition de l'observatoire de l'eau. Les préconisations de cette étude se sont, en partie concrétisées par l'installation physique de l'observatoire

- L'étude préliminaire au Schéma Départemental de Vocation Piscicole

Cette étude s'est achevée en 2008. Les résultats ont été communiqués aux organismes intéressés. Une étude complémentaire en partenariat avec la DIREN et l'UAG sur la détermination des courbes habitat préférence a été réalisée de janvier à juin 2008 par l'encadrement d'une stagiaire. Elle sera ensuite suivie d'une étude sur le Débit Minimum Biologique qui devra être engagée avec l'ONEMA.

- L'étude sur les méthodes alternatives d'épandage du lisier

Cette étude s'est achevée en 2008. Les travaux de préparation pour la poursuite des investigations ont été menés avec le prestataire et les partenaires pour un début au 1^{er} trimestre 2009.

II.1.3 L'action du pôle Système d'Information Géographique (SIG) et de l'administration de données

Au cours de l'année 2008, la base de données du pôle SIG s'est étoffée des données géographiques disponibles sur l'eau en Martinique, après une première phase de collecte auprès des producteurs de données géolocalisées (DIREN, du Parc Naturel Régional, du Conseil Général, de l'Agence D'Urbanisme et d'Aménagement de la Martinique, de la DSDS, du CNASEA, de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, de la SAFER, de la DDE, etc.)

Une convention de partenariat entre le Conseil Général et l'ODE relatives aux modalités de partage et d'échange de données avec le Département a été signée. Par ailleurs l'ODE participe activement aux travaux du groupe SIG972 composé de tous les producteurs de données géographiques.

Le pôle SIG a apporté son expertise dans le développement des progiciels de gestion des interventions et du tableau de bord du SDAGE, ainsi que dans le suivi de la réalisation de la BDCARTHAGE et de l'état des lieux de l'environnement piscicole des cours d'eau de la Martinique. Il a apporté une assistance aux prestataires et partenaires et aux SIG mobiles (ODE, SA2D et Chambre d'agriculture) et à la mise en place d'une codification unique pour les stations « eau » et d'une trame « sandrisée » pour le rendu des données de laboratoires.

L'ODE est le référent SANDRE (Système d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau) en Martinique. A ce titre, il assure le rapportage, au niveau national, des informations, de la Martinique, après avoir effectué la mise à jour, la création, la validation et la codification des données des réseaux de surveillance et opérationnels (pour les plans d'eau, les eaux de transition, cours d'eau, STEP,...) sur le site d'inventaire des dispositifs de collecte des données sur l'eau.

II.2 LES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

Dans le cadre de la mission d'information et de sensibilisation de l'Office de l'Eau, les actions définies dans le plan de communication ont été menées à bien. Il est important de signaler que **la totalité des actions phares prévues** ont été concrétisées. Le bilan de communication joint en annexe du rapport sur les actions d'information et de sensibilisation 2009, présenté au conseil d'administration de décembre 2008 a détaillé les actions de communication réalisées par l'Office De l'Eau.

Quelques actes, méritent d'être particulièrement rappelés :

- De janvier à décembre 2008, les animations scolaires sur l'eau ont touché plus de 1100 enfants, sur le thème de l'eau et des milieux aquatiques : près de 30 établissements scolaires. Les thèmes traités sont variés : les cycles de l'eau, les économies d'eau, la mangrove, les pollutions ou encore l'eau et la culture.

Les thèmes les plus sollicités sont : « Les cycles de l'eau » et « La faune et la flore des milieux aquatiques » (Projet « Mon île, ma planète »).

Par ailleurs, on enregistre une forte demande d'intervention au niveau des écoles primaires et des collèges. Dans cette optique, 90 professeurs des écoles stagiaires ont bénéficié d'une formation sur le thème : « l'Eau au cœur du développement durable ».

A cela s'ajoutent, les **18 animations** « Grandes vacances » et tout public à destination de plus de 3662 personnes, tout public ;

- L'émission hebdomadaire « question eau » », programme de six minutes qui s'adresse à la fois au jeune public et plus généralement au grand public. Du février à décembre, elle a été diffusée, les mercredis à 18h50 sur RFO Martinique, partenaire sur cette opération, avec une rediffusion le vendredi et le dimanche.

Un court métrage de 3 min. a été diffusé du 17 mars au 6 avril à la télé, au cinéma et dans les centres commerciaux dans le cadre de la journée Mondiale de l'eau sur le thème de « eau et assainissement ».

- La poursuite du Programme Pédagogique Eau
- L'élaboration d'outils de sensibilisation en fonction des thèmes abordés. Au cours de l'année, des panneaux ont été conçus,

Afin de faciliter ces actions, il est prévu dans le cadre du programme pédagogique eau, la création et la diffusion d'outils pédagogiques adaptés au contexte insulaire.

- Les actions menées dans le cadre des journées mondiales de l'eau du 22 mars, de l'océan, le 08 juin où environ **300 élèves** et accompagnateurs issus de collèges ont participé à une **action de découverte / nettoyage de plages**, en réalisant un « état des lieux » du site choisi.
- L'intervention et le partenariat de l'office, dans le cadre de la semaine du développement durable,
- La campagne de sensibilisation « préservons notre environnement : gardons nos plages et nos rivières propres », menée pendant les grandes vacances scolaires,
- Le partenariat avec le Carbet des sciences lors de la fête de la science,
- Les interventions dans les médias, presse écrite, radio ou télé (France-Antilles, RFO, ATV, RCI, NRJ,...) sur des thèmes divers : la gestion de l'eau, les journées mondiales, « plages et rivières propres », le prix de l'eau, les économies d'eau ...,
- L'inauguration de l'exposition sur l'eau en partenariat avec le Carbet des sciences le 04 avril 2008 à la Bibliothèque Schoelcher. L'on a enregistré **10 894 visiteurs en 6 mois**.
- La mise à jour du site Internet de l'Office de l'eau, officiellement en ligne depuis fin 2005. Un retour positif en terme de consultation de ce site a été enregistré,
- L'insertion de publications dans la presse et la diffusion d'outils audiovisuels divers.

II 3 LES INTERVENTIONS : LES REDEVANCES ET LES AIDES

La mission de l'Office relative aux interventions est définie dans les textes préconisant l'élaboration d'un programme pluriannuel d'intervention. Elle se compose, essentiellement de deux volets : les redevances et les aides. La totalité des procédures de gestion des aides et des redevances a été déclinée dans le cadre d'un manuel de procédures. De façon globale, les objectifs les plus difficiles à atteindre ont été ceux de la redevance.

L'activité du service des interventions, structuré en 2006, a fait l'objet d'un rapport exhaustif présenté au Conseil d'administration lors de sa réunion d'octobre.

Il est à noter que dans le cadre des aides, une visite, en fin de travaux ou d'études, est opérée et l'aide est versée sur la base des factures fournies et après vérification sur le terrain des travaux ou études réalisés.

Il convient de signaler les nombreuses investigations menées en 2008 pour le contrôle des déclarations de la redevance pour prélèvement d'eau dans le milieu naturel (notamment pour la prise en compte des exonérations pour la lutte contre l'incendie), pour l'instruction des demandes d'aides, et auprès des différents potentiels redevables (exploitants AEP et distilleries) pour la mise en place des nouvelles redevances (pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte), les séances de travail, véritables conférences de programmation des financements des travaux d'AEP et d'assainissement.

Il en est résulté l'émission de titres de recettes rectificatifs pour 3 des 4 redevables de la redevance pour prélèvement d'eau, prenant en compte les volumes exonérés.

S'agissant des 2 nouvelles redevances assises sur les consommations facturées, les conventions de collecte ont été signées, en fin d'exercice, avec les 3 distributeurs. Les titres de recettes pour les premiers acomptes ont été émis pour un montant de 1 312534 €

II.3.1 La communication autour des interventions

Afin de faciliter la mise en œuvre des redevances et leur acceptation par tous, mais également afin de faire connaître les possibilités d'aides proposées par l'Office de l'eau, la communication autour des interventions figurant dans le plan de communication annuel, a été mis en œuvre.

En 2008, les actions de ce plan ont été amplifiées et se sont accompagnées d'une communication à destination du grand public par la rediffusion du court métrage de 2007 et le lancement du marché pour la réalisation d'un court métrage et d'une plaquette d'information sur les nouvelles redevances et l'existence des aides figurant dans le .PPI révisé. .

II.3.2 Les redevances

Les forces vives de l'Office de l'Eau ont été concentrées sur le respect de la procédure de la redevance pour prélèvement et de mise en place des nouvelles redevances.

Malgré des oppositions et des embûches, toutes les redevances ont bien été liquidées pour l'ensemble des usages (alimentation en eau potable, irrigation et autres activités économiques). Avec son effectif réduit, une organisation en interne a permis d'assumer la charge supplémentaire imposée par l'accomplissement de cette mission de liquidation de l'ensemble des redevances applicables en 2008.

Les formulaires de déclaration pour la redevance pour prélèvement ont été expédiés en janvier 2008 et les titres de recettes, après contrôles essentiellement sur pièces, ont été émis et mis en recouvrement à partir de juin 2008.

En ce qui concerne le monde domestique, toutes les déclarations ont été retournées. Enfin le secteur industriel enregistre les plus faibles retours.

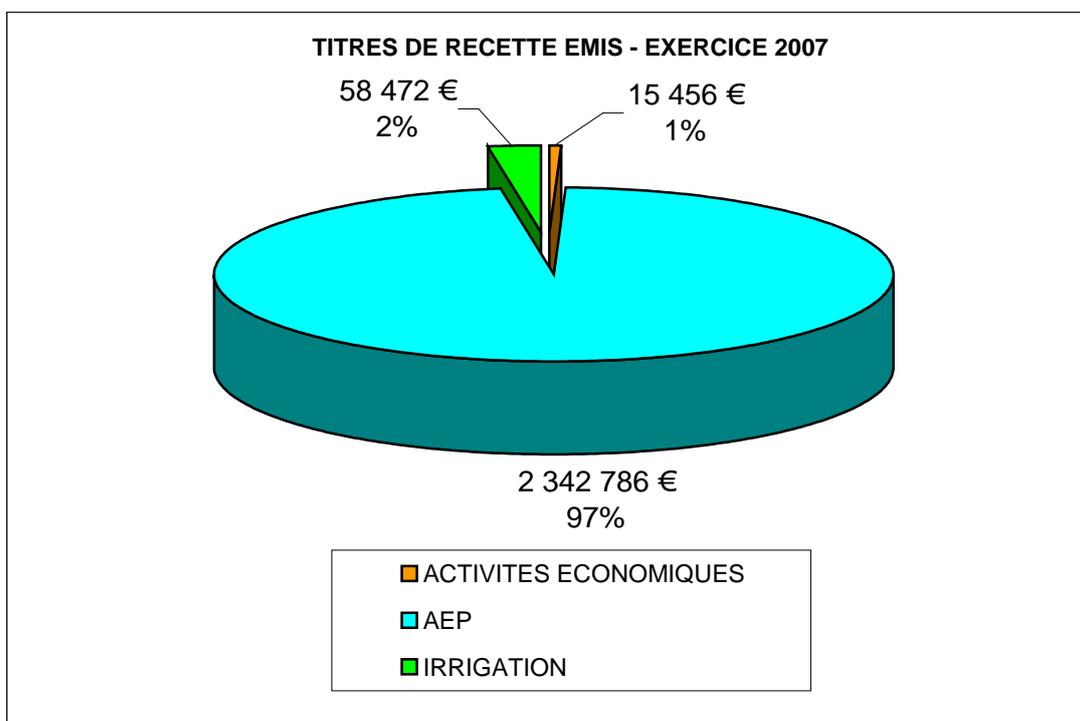
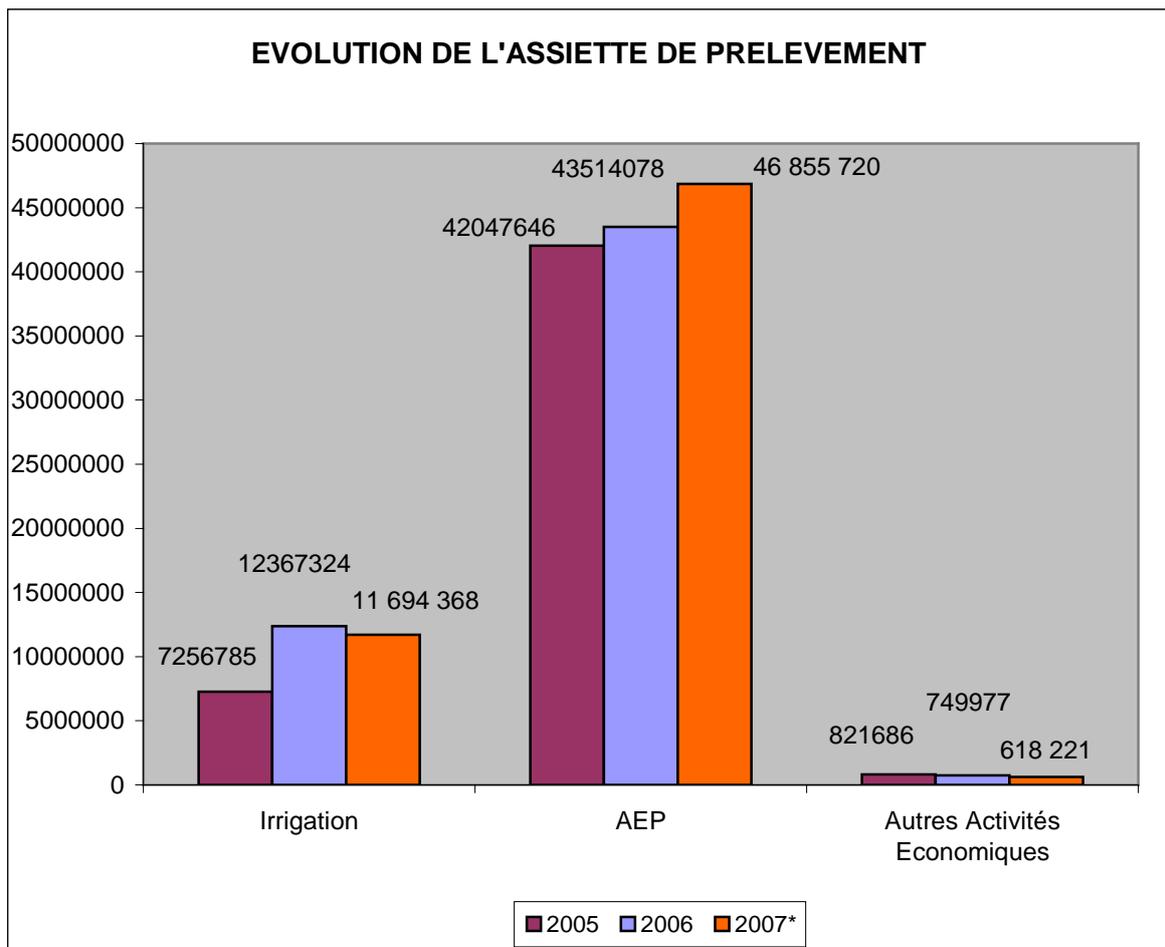
Irrigation	11 694 368	58 472 €
AEP	46 855 720	2 342 786 €
Autres Activités Economiques	618 221	15 456 €

Il ressort de l'analyse croisée de l'évolution des données relevées sur les déclarations des redevables de la redevance pour prélèvement d'eau et sur les estimations des volumes consommés facturés des 2 autres redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte domestiques, une augmentation du volume prélevé pour l'usage alimentation en eau potable et parallèlement une diminution d'environ 3% des consommations d'eau sur l'ensemble du territoire.

			EVOLUTION		
2007*	Activité	Assiette m3	Titres émis €	Assiette	Titre émis
	Irrigation	11 694 368	58 472 €		-6%
	AEP	46 855 720	2 342 786 €		7%
	Autres Activités Economiques	618 221	15 456 €		-21%
	TOTAL	59 168 309	2 416 713 €	4%	7%

Le montant des titres émis pour les prélèvements effectués en 2007 pour l'alimentation en eau potable a été diminué du montant des titres rectificatifs des exercices 2005 et 2006. Apparaît donc au compte administratif la somme de 2 321 863 €

Le nombre de redevables devrait augmenter en 2008 d'environ 3% uniquement pour les usages irrigation et autres activités économiques, eu égard à la diminution du seuil qui passe de 50 000m³ à 10 000 m³.



Enfin, le développement du progiciel de gestion des interventions s'est poursuivi. Ce progiciel aura pour vocation d'assurer les deux volets fondamentaux qui sont :

- L'aide à la gestion et au traitement des redevances et des aides

- L'analyse et la cartographie des pressions anthropiques recensées par la mise en œuvre de la redevance et l'attribution des aides.

A terme, il a vocation à devenir un véritable outil d'aide à la décision et à la mise en œuvre de stratégies de développement liées aux aménagements humains. D'ores et déjà, un GPS couplé à un pocket PC permet de relever les coordonnées géographiques des ouvrages lors de chacune des sorties terrains et d'y associer des caractéristiques techniques, afin de les reporter dans le Système d'Information Géographique (SIG) de l'Office De l'Eau.

Jusqu'à ce que ce progiciel soit pleinement opérationnel, le traitement des aides et des redevances se fait manuellement et avec des modules légers développés sur Excel.

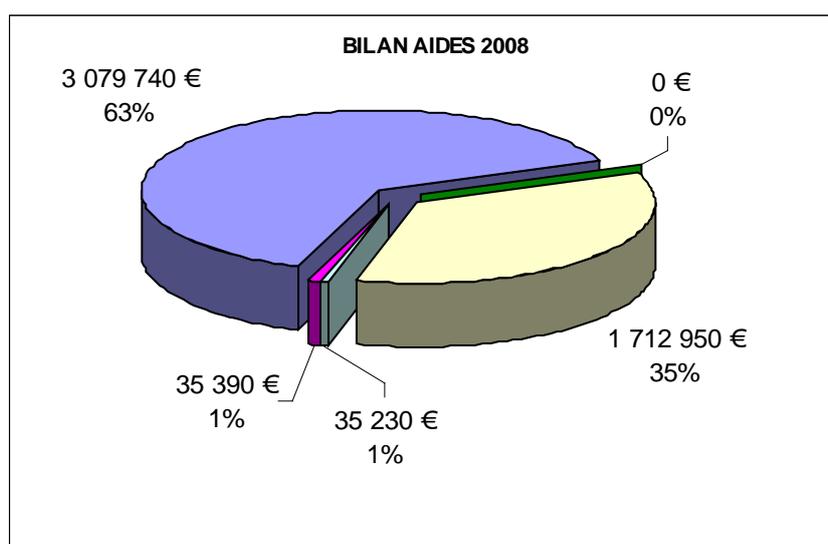
II.3.3 Les aides

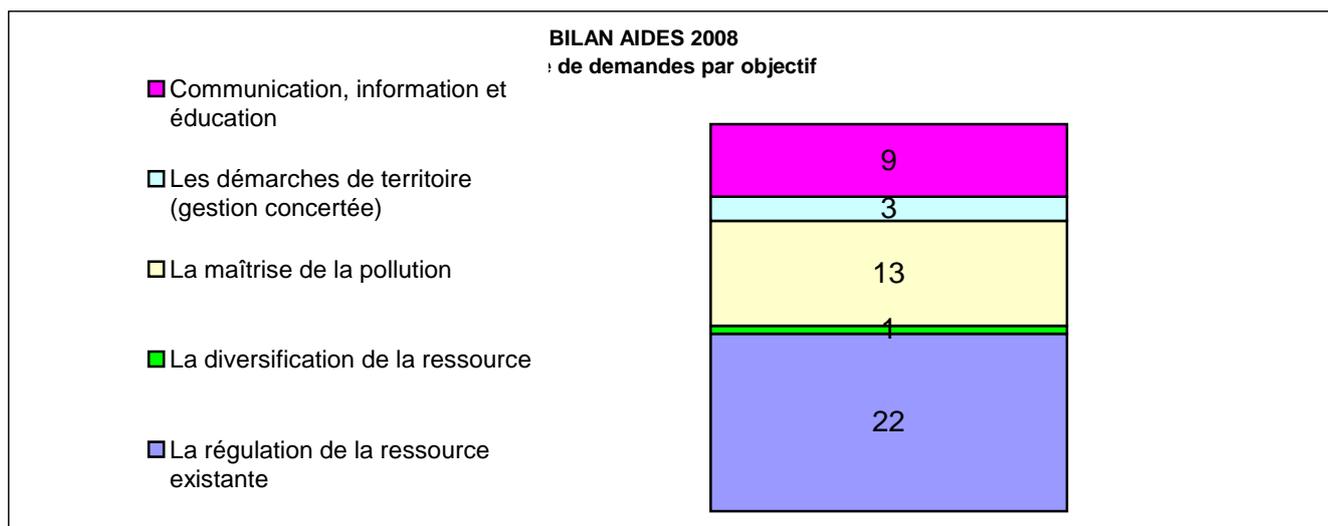
Une analyse des aides accordées fait ressortir que pour l'année 2008 :

Les 48 demandes d'aides instruites, ont été accordées pour un montant total de **4 863 310 €** soit :

- 13 aides dans cadre de la rubrique « maîtrise de la pollution » non seulement à des entreprises privées mais aussi aux EPCI et à la commune du Morne Rouge pour des travaux de transfert des effluents brut et des travaux d'assainissement soit 35%
- 22 aides dans le cadre de la rubrique « régularisation de la ressource existante – réalisation de filières d'économie d'eau », pour la réparation des dégâts causés par DEAN, la pose de citernes pour la récupération des eaux de pluie et des travaux d'extension des réseaux AEP 63%
- 1 aide dans le cadre de la rubrique « diversification de la ressource »
- 3 aides dans le cadre de la rubrique « démarche de territoire » à la Communauté d'agglomération de l'Espace Sud de la Martinique pour le contrat de baie du Marin/Sainte-Anne, à la CACEM pour le contrat de baie de Fort de France
- 9 aides dans la rubrique « communication » à des écoles, associations et mairie.

La rubrique d'aide la plus utilisée est la « régularisation de la ressource existante », notamment les travaux d'extension des réseaux AEP qui, en pourcentage numéraire, est également la plus élevée.





II.4 LA MISSION FORMATION

L'Office de l'eau ne disposant pas de moyens suffisants pour la mise en place des formations, des partenariats ont été créés avec des organismes compétents habilités et déjà habitués aux processus d'organisation de stages, formations et/ou séminaires (OIEAU, CNFPT, les 3 chambres consulaires, le PNRM..).

Il a été transmis, aux collectivités publiques et à certains organismes privés, le catalogue de formation de l'Office International de l'Eau, spécialiste en la matière (centre de formation de Limoges) et des négociations ont été menées en 2008 avec cet organisme, le CNFPT et l'association française du CWWA pour l'établissement d'un plan de formation en matière d'eau et d'assainissement adapté aux besoins de la Martinique.

Un catalogue répertoriant des formations spéciales caraïbes en matière d'eau, d'assainissement, d'environnement, des déchets a été élaboré par l'OIEAU, au regard des différentes demandes enregistrées par les organismes tant publics que privés et diffusé très largement. Cinq actions ont été recensées pour être proposées en 2009.

Enfin, au cours de la présidence du Réseau International des Organismes de Bassin par la Présidente du Comité de Bassin Martinique, il a été lancé l'idée de la mise en place d'un centre caribéen de formation sur les métiers de l'eau. Une étude de faisabilité sera réalisée si les résultats de la première tentative s'avèrent probants.

III LA COOPERATION DANS LA CARAÏBE

Eu égard aux lourdes charges de travail de l'équipe réduite de l'Office, depuis 2006, la coopération dans la caraïbe s'est limitée essentiellement à la participation au Global Water Partnership et aux travaux de la section française du CWWA.

La LEMA, en son article 86, légitime ces actes embryonnaires de coopération. Elle précise les conditions d'exécution de cette mission, à partir de 2008, dans ces termes : *« dans le respect des engagements internationaux de la France et dans le cadre de conventions soumises à l'avis du comité de bassin, l'office de l'eau peut mener des actions de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, dans la limite de 1% de ses ressources, le cas échéant,*

et suivant les règles statutaires en vigueur pour chaque catégorie de personnels, avec le concours de ses agents »

La coopération s'est principalement recentrée, en 2008, sur la promotion de la gestion intégrée de l'eau.

Le GWP : Dans le cadre de la gestion intégrée de la ressource en eau dans un contexte insulaire, l'Office De l'Eau est partenaire du Global Water Partnership. Depuis 2006, ne pouvant être réélu au comité exécutif, il a été admis à y participer en tant qu'observateur et représentant de la langue française au comité exécutif de la section du Global Water Partnership (GWP), avec une assistance permanente au secrétariat de la GWP.,

Le CWWA : l'Office De l'Eau participe aux réunions de la section française en qualité d'adhérent et y apporte son expertise.

L'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'environnement) **Section Antilles Guyane :** L'Office est membre de cette association qui a participé activement au séminaire organisé lors de la fête de l'eau sur le thème l'eau et la santé.

La synergie avec le GWP, Global Water Partnership: un suivi des démarches mises en œuvre par le GWP est effectué avec une participation active sur la mise en place d'une démarche de gestion intégrée de la ressource en eau dans les îles de la caraïbes mais également avec les partenaires potentiels que sont l'Association des Etats de la caraïbe, la Caribbean Environmental Health Institute (CEHI) et les associations œuvrant dans ce secteur avec une nécessaire prise en compte du lien ombilical terre –mer.

Tous ces actes témoignent de l'ampleur des tâches à accomplir pour concrétiser les missions de l'Office, véritable agence locale de l'eau, mais surtout, du sens aigu du service public du personnel, de leurs grandes compétences et qualités intrinsèques. Ils ont contribué à l'assise et à la légitimité de cette institution dans le panel des acteurs de l'eau, tant auprès du grand public que des autres organismes publics et privés locaux, caribéens, nationaux et européens.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport de gestion de l'exercice 2008.

